**METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D’ENSEIGNEMENT À DOMICILE**

**► Activités quotidiennes**

Une fois que votre plan d’enseignement à domicile a été accepté, que vous avez acheté les ressources, puis commencé le programme de votre enfant, vous devrez vous occuper des activités quotidiennes. La *Yukon Home Education Society* et la *Klondike Home Education Association* peuvent vous donner des conseils utiles et vous suggérer des activités. Vous pouvez également rechercher des informations sur les conférences portant sur l’enseignement à domicile ainsi que d’autres occasions d’échanger des idées au sujet des activités et des ressources disponibles.

**► Modification du plan au fil du temps**

Les parents qui enseignent à la maison soulignent souvent l’importance de modifier les plans et les activités du programme à mesure que les enfants vieillissent et que leurs besoins et leurs intérêts évoluent. Votre évaluation continue des progrès de votre enfant vous aidera à déterminer les activités et les ressources d’apprentissage appropriées à mesure que vous avancez dans votre plan d’enseignement à domicile.

**► Emploi du temps**

L’emploi du temps est un élément important du maintien du programme de votre enfant. Combien de temps allouerez-vous à ses activités d’apprentissage? Certains parents qui enseignent à domicile insistent sur la nécessité de distinguer le rôle de l’enseignant de celui de parent. Pour eux, un bon emploi du temps est la meilleure façon de prévenir l’épuisement professionnel puisqu’ils se réservent du temps pour se concentrer sur leur rôle d’enseignant.

Pour les parents qui font l’enseignement à domicile en voyage, il est important d’inclure le travail scolaire dans l’horaire de voyage. En effet, suite à des témoignages de parents, il est très important d’avoir une routine de travail stable afin de ne pas se retrouver à la fin de l’aventure avec un programme partiellement complété. Cela risquerait de compromettre sérieusement les succès scolaires de l’élève à son retour en classe.

**► Aider son enfant à travailler efficacement et de façon autonome**

Le fait d’aider votre enfant à analyser les tâches d’apprentissage et à planifier comment les accomplir avec succès contribuera favorablement à votre programme d’enseignement à domicile. Vous pourriez constater que votre enfant effectue les tâches trop rapidement ou sans y porter l’attention nécessaire, ou bien qu’il a besoin d’une orientation et de directives constantes. Parfois, les enfants signalent qu’ils ne peuvent tout simplement pas accomplir la tâche. Il est toujours judicieux afin d’encourager l’autonomie de centrer leur attention sur les deux questions clés suivantes :

* Que dois-je faire?
* Comment dois-je le faire?

Pour aborder la première question, encouragez votre enfant à expliquer la tâche dans ses propres mots : « Selon toi, que dois-tu faire? Comment le sais-tu? » Si vous avez des exemples de travaux liés à la tâche (par exemple, des échantillons imprimés ou des extraits vidéos), montrez-les à votre enfant. Souvent, le fait de montrer un exemple donne de meilleurs résultats que les instructions verbales.

En posant la question « comment », incitez votre enfant à déterminer les étapes qu’il doit suivre pour exécuter le travail. Si votre enfant a tendance à précipiter l’exécution du travail, mettez l’accent sur d’autres options :

* Comment dois-je commencer?
* Comment vais-je continuer?
* Comment vais-je terminer?
* Comment saurai-je que j’ai réussi?

**► Échéancier pour la planification de l’enseignement**

1. Le formulaire de demande pour l’enseignement à domicile doit être soumis avant le 15 mai de

l’année scolaire en cours pour l’année scolaire suivante.

1. Tous les plans d’enseignement à domicile doivent être soumis à l’École Nomade avant le 15

septembre de l’année scolaire en cours ou deux semaines avant le début du programme si le

début ne coïncide pas avec le début d'une année scolaire.

1. La décision d’inclure un ou des cours à distance dans le plan d’enseignement à domicile doit

être prise, traitée et approuvée avant le 30 septembre par les conseillers pédagogiques.

1. L’inscription à un cours à distance dans une institution reconnue par la CSFY peut remplacer

l’obligation de soumettre une planification pour la littératie et/ou la numératie.

**► Évaluation de la réussite**

Tout au long de votre parcours d’enseignement à domicile, vous devriez vous assurer que votre enfant fait les progrès souhaitables. Les conseillers pédagogiques peuvent travailler avec vous sur l’évaluation de votre enfant. Prévoyez une évaluation annuelle de votre programme.

Dans le cas des cours à distance, l’évaluation est faite par l’établissement qui donne le cours.

**PLANIFIER LES TRANSITIONS**

Les transitions font partie intégrante de la vie de tous les enfants. Les enfants commencent l’école, changent de niveau scolaire d’une année à l’autre et changent aussi d’école. Bien qu’il soit normal de soutenir les enfants pendant qu’ils vivent des transitions de la vie courante, les élèves qui sont instruits à domicile font face à certaines transitions particulières :

* Transition de l’enseignement à domicile par le parent à l’enseignement dans une école
* Transition de l’enseignement dans une école à l’enseignement à domicile par le parent
* Transition du programme d’enseignement à domicile aux études dans un établissement

d’enseignement postsecondaire

* Transition du programme d’enseignement à domicile vers le marché du travail

Les parents pourront aider leurs enfants au cours de toutes ces transitions en effectuant une planification soignée et en discutant avec eux. Un grand nombre d’éducateurs à domicile expérimentés sont d’avis que les enfants s’adaptent plus facilement à ces transitions lorsque les parents leur expliquent les raisons qui motivent leurs choix. La confiance qu’affichera votre enfant lors de la transition sera plus grande si vous lui expliquez pourquoi un changement est souhaitable ou nécessaire et si vous l’assurez de votre soutien durant cette transition.